

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00554

Numéro SIREN : 851 618 694

Nom ou dénomination : 2B

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 11526

Désignation de l'entreprise SAS 2B Néant *

Adresse de l'entreprise 4 RUE DE LISBONNE 68110 ILLZACH

Numéro SIRET * 8 5 1 6 1 8 6 9 4 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 9 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	<u>0 0 0 0 0</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	180 000		
	Total I (5)	044	048	180 000		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	14 236		
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	14 236	
		Total général (I+II)	110	112	194 236	

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124	124			
	Réserve légale	126	126			
	Réserves réglementées*	130	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Report à nouveau	134	134			
	Résultat de l'exercice	136	136	247		
	Provisions réglementées	140	140			
		Total I	142	142	1 247	
		Total II	154	154		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156	156	155 346		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	644		
Produits constatés d'avance	174	174				
	Total III	176	176	192 990		
	Total général (I + II + III)	180	180	194 236		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	130 346	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	180 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS 2B

4 RUE DE LISBONNE

68110 ILLZACH

ANNEXE DU 07/06/2019 AU 31/12/2020

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Date d'enregistrement au Greffe

N° DU DEPOT

AUDIT CONSEILS MULHOUSE

57 RUE LAVOISIER 1ER ETAGE-

BP 2324

68069 MULHOUSE

03 89 60 13 14

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des amortissements	3
Disponibilités en Euros	3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 07/06/2019 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 07/06/2019 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			180 000
TOTAL			180 000
TOTAL GENERAL			180 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			180 000	180 000
TOTAL			180 000	180 000
TOTAL GENERAL			180 000	180 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	155 346	24 999	103 547	26 799
Impôts sur les bénéfices	44	44		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	2 000		
Groupe et associés	35 600	35 600		
TOTAL	192 990	62 643	103 547	26 799
Emprunts souscrits en cours d'exercice	180 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 654			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

ANNEXE

Exercice du 07/06/2019 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le 08/07/2021
HUSSHERR BENEDICTE PRESIDENT

2B

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue de Lisbonne, 68110 ILLZACH
851 618 694 RCS MULHOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin,
A 14 h 30,

Madame Bénédicte HUSSHERR,
demeurant 11 rue des Pierres 68950 REININGUE,

Associée unique de la société 2B,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Bénédicte HUSSHERR, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 246,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	246,59 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	<u>146,59 euros</u>

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 146,59 euros.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bénédicte HUSSHERR



2B

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 rue de Lisbonne, 68110 ILLZACH
851 618 694 RCS MULHOUSE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 246,59 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	246,59 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Solde	<u>146,59 euros</u>

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 146,59 euros.

Certifié conforme
Le Président

